

l'information/sud

L'audience de la cause de M. Jacques Lavallée remise au mois d'août

Le maire Poupart soutient que le renvoi du gérant est dû au programme d'austérité

SOREL (L.B.) — L'audience de la cause de M. Jacques Lavallée, qui a été démis de ses fonctions de gérant du Colisée-Cardin de Sorel et qui a porté sa cause devant la Commission municipale du Québec, a été remise au 5 août prochain par le commissaire enquêteur Me Pierre Bolduc.

L'audience des témoins a été interrompue, au cours de la deuxième séance, quand le procureur de la ville, Me Bernard Prud'Homme, avocat de Montréal, a fait une proposition pour venir à un accord. Le procureur de M. Lavallée, l'avocat Gaston Gauthier, de Sorel, a présenté une contre-proposition.

On croit savoir que la proposition de la ville et celle du procureur de M. Lavallée contiennent toutes les deux une clause prévoyant le réengagement. Ce sont les conditions de ce réengagement qui feraient l'objet de discussions entre les deux parties.

En remettant la cause au 5 août prochain, le commissaire enquêteur a souhaité que les deux parties en viennent à un accord avant cette date.

Cinq témoins ont été appelés dans la boîte: le maire Luc Poupart, le gérant municipal, M. Théodore Bardier et trois conseillers, MM. Charles-Omer Péloquin, Georges Lalancette et Michel Pelletier.

Le maire Poupart a soutenu que le renvoi de M. Lavallée a

été commandé par le programme d'austérité dans les dépenses, institué par le conseil municipal. Il a nié que ce renvoi ait été motivé par une vengeance politique, tout en admettant que M. Lavallée, de même que son procureur, Me Gauthier étaient parmi ses adversaires politiques lors des dernières élections municipales.

Colisée sans négliger les activités des terrains de jeux.

Selon, le conseiller Michel Pelletier, MM. Bernard Turcotte et Mario Deguire sont capables de diriger le Colisée-Cardin tout en s'occupant du service des Parcs et de la Récréation. Si ça ne marche pas, on réengagera M. Lavallée, de déclarer M. Pelletier. Ce dernier a également affirmé que M. Lavallée n'avait pas été congédié parce qu'il avait travaillé aux élections municipales.



UNE BOULANGERIE de la région prend de l'expansion. Il s'agit de la boulangerie Cardinal, de Nicolet, qui a entrepris récemment des travaux importants de l'ordre de plusieurs milliers de dollars. Les propriétaires ont par le fait même confié le contrat à un entrepreneur local,

Roland Duval Inc. Il s'agit d'une construction d'un étage qui servira à abriter un équipement plus modernisé pour la fabrication des divers produits que fait cette boulangerie. (Photo Pierre • ibaut).

Agrandissement du local actuel

La Boulangerie Cardinal de Nicolet devra bientôt embaucher une dizaine de nouveaux employés

par Régent LAJOIE

NICOLET — Une entreprise de Nicolet, qui se spécialise dans la fabrication du pain, la Boulangerie Cardinal Enrg., prendra bientôt de l'expansion et devrait créer une dizaine de nouveaux emplois dans un avenir rapproché.

C'est ce que nous déclarait l'un des propriétaires, M. Pierre Cardinal, en annonçant la construction d'une annexe à la bâtisse actuelle, au coût total de \$60,000.

La nouvelle construction qui aura 100 pieds par 42, s'ajoutera à la boulangerie actuelle qui deviendra, une fois les travaux complétés, le département d'emballage et d'expédition.

Les travaux ont été entrepris il y a déjà quelques semaines et sont sous la responsabilité de Roland Duval Inc., entrepreneur général. Tout indique, si aucun contre-temps ne survient, que la nouvelle partie sera

achevée vers la fin du mois de juillet et que dès le début d'août, les propriétaires pourront y aménager leur nouvelle machinerie pour la fabrication du pain.

Tous les produits que fabrique la Boulangerie Cardinal le seront dorénavant dans cette nouvelle partie qui s'ajoute à la bâtisse actuelle, vieille de 36 ans.

M. Cardinal soulignait que les dernières rénovations à sa boulangerie remontent à 1954 alors que l'on avait procédé à un agrandissement de 50 pieds par

40. La Boulangerie Cardinal de Nicolet, existe depuis déjà 45 ans. Il s'agit d'une entreprise familiale fondée par le père des propriétaires actuels, les frères Jacques et Pierre Cardinal, de Nicolet.

Au gala des duchesses du Festival

Les comédiens de la Troupe des Marguerites à Nicolet

par Régent LAJOIE

NICOLET — Les comédiens de la troupe du Théâtre des Marguerites, à Trois-Rivières Ouest, seront les invités d'honneur lors du gala de person-

nalité des duchesses du Festival de Nicolet.

En effet, les comédiens Georges Carrère, Janine Sutto, Pierre Dufresne et Gilles Pelletier ont accepté de venir rehausser de leur présence ce gala de personnalité, qui sera sous la présidence d'honneur de Me Pierre Smith, avocat de Nicolet et conseiller municipal.

Le gala de personnalité est présenté par l'hebdomadaire local et se déroulera vendredi soir, le 17 juillet à 8 heures, à l'Auditorium des Soeurs de l'Assomption, de Nicolet.

C'est au cours de cette soirée qu'un jury d'honneur passera en revue les sept ravissantes duchesses du Festival afin de juger la personnalité de chacune d'elles. Ce jugement de personnalité des candidates au titre de Reine du Festival de Nicolet entrera en ligne de compte dans le choix final qui sera fait le lendemain soir, lors du gala de couronnement.

La reine du Festival de Nicolet, contrairement aux autres concours du genre, n'est pas élue d'après la vente de billets et d'objets divers uniquement.

Les personnes présentes à ce gala de personnalité, auquel assisteront les membres de la troupe du Théâtre des Marguerites, auront l'opportunité de voir à l'oeuvre les élèves de l'école de ballet de Mme Jeanine Roy, de Nicolet. Ses ballerines exécuteront des danses sur la musique de Jean Chatillon.

De plus, les folkloristes Jacques et Jean interpréteront quelques pièces de leur répertoire en plus de chanter la chanson thème du Festival de Nicolet qui est une de leur composition.

Enfin, le directeur du Théâtre des Marguerites et comédien Georges Carrère, sera invité à lire des poèmes d'Éloi de Grandmont et de Pierre Chatillon qui seront tous deux présents à ce gala.

Des étudiants de Kamloops séjourneront dans des familles des Bois-Francs

VICTORIAVILLE (B.A.) — Un groupe de 21 étudiants de Kamloops, en Colombie-Britannique, séjourneront dans la région, du 19 au 26 juillet. Ce groupe, composé de onze filles et dix garçons, sera accueilli dans différents foyers de la région des Bois-Francs au cours de cette période.

Voici la liste des étudiants qui les accueilleront: Sylvie Bledieu de Victoriaville, Ginette Blouin de St-Norbert, Diane Bouduc de Victoriaville, Jacynthe Gagnon de Warwick, Louise Gagnon de Victoriaville, Josée Lamarche de Victoriaville, Micheline Marcoux de Victoriaville, Jocelyne Roux de Victoriaville, Denis Genest d'Arthabaska, Gervaise Rodrigue de Plessisville et Suzanne Verville d'Arthabaska.

Les étudiants qui accueilleront les garçons sont Gabriel Baril de Victoriaville, Bernard Roberge de Victoriaville, François Binette de Victoriaville,

Louis Fournier de Victoriaville, Serge Morneau de Victoriaville, Gervais Pellerin de St-Sophie, Michel Perreault de Warwick, P. Armand Robitaille de Victoriaville, Richard Ruel de Princeville, et Jean Charette de Victoriaville.

Programme

Les étudiants de la Colombie-Britannique arriveront vers 23h.30 dimanche le 19 juillet, au terminus d'autobus de Victoriaville. Au cours de leur séjour, ils visiteront entre autres l'Expo de Montréal, la piste de course de Ste-Croix, la ville de Trois-Rivières, et quelques endroits historiques de la vieille capitale. Le départ pour Kamloops se fera vers 7 h.30 dimanche le 26 juillet.

Les chefs de groupe seront M. et Mme Yvon Bouffard de Victoriaville. Le coordonnateur régional est M. Raymond Charbonneau.

Le recrutement se poursuit toujours à la garde St-Eusèbe de Princeville

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Le recrutement est maintenu au programme régulier des activités à la Garde St-Eusèbe de Princeville. Les offres de services d'intéressés à faire partie du mouvement sont acceptées même durant la période des vacances estivales. Aucune autre activité n'est prévue pour juillet. Au mois d'août, des élections auront lieu à deux postes dont le mandat prend fin pour les titulaires. Il s'agit de M. Williard Labrecque, président, et de M. Léo Goggin, secrétaire-archiviste. Ces deux bonnes volontés sont à l'oeuvre depuis plusieurs années déjà à la Garde St-Eusèbe.

La fin de la saison 1969-70 a été marquée par la participation à deux activités principales, en plus du travail régulier, à la Garde St-Eusèbe de Princeville. Les membres ont pris part au ralliement diocésain tenu à Daveluyville et ont fait une visite à Air Canada; ce dernier voyage s'est fait en collaboration avec d'autres associations de Princeville.

Quant au ralliement de la Fédération des Gardes paroissiales du Canada, Princeville n'a pu être représentée, la section locale jugeant qu'elle n'était pas suffisamment bien préparée et trop nombreuse pour figurer avantagieusement à une manifestation de cette envergure.

Le conseil municipal approuve l'aménagement d'un parc

PLESSISVILLE (G.A.B.) — L'aménagement d'un nouveau parc a reçu l'approbation du conseil municipal de Plessisville, qui a autorisé une dépense de \$1,000 à cette fin. On donne ainsi suite à une recommandation de la Chambre de Commerce, recommandation faite dans une lettre signée par le président, M. Claude Véraquin. Ce parc sera aménagé sur les terrains situés entre le centre d'étude et l'église St-Calixte; ces terrains appartiennent à la Fabrique St-Calixte et un bail sera signé entre les deux parties pour la réalisation du projet.

L'Archevêché de Québec a offert de vendre au conseil municipal un terrain situé au nord-ouest de la rue St-Jean à Plessisville. Les édiles ont accepté cette offre et le projet de transaction est soumis au ministère des Affaires municipales pour approbation. Ce terrain sera ensuite revendu à prix avantageux pour de la construction dans cette partie de la ville.

Aqueduc et égout
Une dépense de \$19,000 au maximum est autorisée par le conseil municipal de Plessisville pour l'installation de l'aqueduc et des égouts sur les rues Brunelle, Paradis et Bourque. Trois résidences seront bientôt construites sur ces artères par M. Maurice Cantin et l'emplacement est considéré comme très avantageux pour le développement de la ville. M. Adrien Corriveau, est autorisé à faire exécuter immédiatement

les travaux projetés pour l'aqueduc et les égouts dans ce secteur. La machinerie dont on aura besoin pour ces travaux sera payée au prix déjà établis.

Des factures pour un total de \$10,251 ont été approuvées pour paiement par les édiles municipaux de Plessisville lors de leur première séance de juillet. Le montant en évidence sur la liste produite par M. Benoit Laliberté a été autorisé à payer un montant de \$9,529 à la firme Atelier d'Urbanisme Larouche et Robert. Cette entreprise voit à la préparation des plans pour la rénovation urbaine.

Par ailleurs, une somme de \$7,146 a été reçue par le conseil municipal de Plessisville; c'est là le quatrième versement fait par la Société d'habitation du Québec comme subvention au programme détaillé de rénovation urbaine.

Plainte

Des instructions sont données par le conseil municipal de Plessisville aux responsables de son service de l'Intendance pour que des précautions soient prises aux usines de pompage. Cette décision fait suite à une plainte portée par un résident de l'avenue St-Louis, dont la propriété aurait été endommagée par les débordements d'eau de la station de pompage située près de chez lui. Le contribuable concerné a fourni au conseil municipal la copie d'une lettre adressée à l'Unité sanitaire en rapport avec l'état de chose dont il se plaint.



LE GROUPE DES 19 INGENIEURS stagiaires venus d'Argentine, du Brésil, de l'Equateur, de la Grèce, de Hongrie, de l'Iran, de Pologne, du Portugal, de Syrie, de Turquie, d'Uruguay, de Ovest-Pakistan et de Yougoslavie, au moment où ils étaient reçus au bureau régional de la Voirie à Drummondville. Sur la photo, tout le groupe des stagiaires, et au centre M. Louis G. Paquette

qui souhaite la bienvenue à M. Bossé de France, qui est responsable de l'organisation de ce voyage. A la droite de M. Bossé, on remarque, M. Théodore Jiona, divisionnaire de la Voirie pour Drummondville, et à la gauche de M. Paquette, on voit M. René Martin, adjoint de l'ingénieur en chef.

Diner au Manoir Trent de Drummondville

Des stagiaires de treize pays reçus au district No 8 de la Voirie

Drummondville (P.M.) — Au cours de leur voyage de deux semaines, organisé par l'Association des stagiaires étrangers en France et par le ministère québécois des Affaires intergouvernementales et celui de la Voirie, les 19 stagiaires venus de 13 pays différents, ont effectué à Drummondville un arrêt de quelques heures. Cette halte leur a permis de visiter la division du ministère de la Voirie à Drummondville, après quoi les autorités du ministère les ont reçus à dîner au Manoir Trent, sur le terrain du parc des Voltigeurs, à quelque distance de Drummondville sur la Transcanadienne.

Durant la visite des installations de la voirie à Drummondville, M. Louis G. Paquette, ingénieur en chef du district No 8, a parlé aux stagiaires du fonctionnement de l'organisation de la voirie. M. Paquette a expliqué que l'Etat du Québec, en termes de Voirie, est divisé en dix districts comprenant un territoire de 8 à 12 comtés provinciaux. De plus chaque district comprend de quatre à cinq divisions qui sont en faits les cellules administratives de base du

ministère de la Voirie. M. Paquette a par la suite pris comme exemple le district No 8 pour en faire voir les particularités aux stagiaires qui étaient vivement intéressés par le fonctionnement de ces districts. C'est ainsi que M. Paquette leur a révélé que le district No 8 comprend dix comtés provinciaux, couvrant une superficie d'environ 15,000 milles carrés dont le réseau routier comporte au delà de 4,500 milles de route, en autoroutes, routes provinciales et routes régionales, en plus d'avoir quelque 1,500 structures, classées comme ponts ou étagements routiers.

Parlant au point de vue administratif, M. Paquette a parlé du rôle et de la fonction du chef de district, qui est responsable du contrôle et de la coordination des différents projets d'entretien et leur construction. Il doit administrer avec ses principaux collaborateurs un budget d'environ \$25 millions. De plus, le chef de district doit établir les programmes annuels d'amélioration du réseau routier, de même qu'il doit veiller à la bonne

administration des biens, à l'établissement des politiques du ministère, à l'application conformes des conventions collectives et à l'entretien et le renouvellement du matériel humain et roulant. Son rôle consiste aussi à vérifier les besoins des différentes régions du district, en plus de recevoir les demandes et recommandations des organismes extérieurs en rapport avec le réseau routier et ses utilités socio-économiques.

Parlant de capital humain, M. Paquette a révélé que le district No 8 comporte une quinzaine d'ingénieurs professionnels et au-delà de 30 techniciens en construction ou en arpentage et autant de personnes en agents d'administration et agents de bureau qui s'occupent du travail administratif et clerical au bureau de district et dans les bureaux de divisions, en plus du nombre saisonnier des manoeuvres.

Pour terminer, M. Paquette a dit que le district No 8 est l'application d'une politique établie il y a quelques années au ministère de la Voirie sous le thème de la "décentralisation". On a décidé alors que le centre admi-

nistratif du district se situerait dans le coeur même du territoire qu'il aurait à desservir. Cette décentralisation permet à l'ingénieur principal de surveiller d'une façon plus intensive les travaux exécutés dans sa région, en plus de lui faciliter les contacts nécessaires avec les différentes autorités de la région, normalement appelées à soumettre au ministère de la Voirie leurs diverses demandes. Les stagiaires ont ensuite effectué une visite des différentes bases du centre régional de la Voirie, constatant le modernisme de l'équipement, et les différentes méthodes employées, et se renseignant auprès des employés des différentes techniques de travail.

Par la suite, le groupe s'est dirigé vers le Manoir Trent où les autorités du ministère de la Voirie les recevaient à un dîner typiquement québécois dans le décor enchanteur de ce vieux manoir, et où les stagiaires se sont amusés ferme chantant et dansant le folklore de leur pays respectif. Tous les stagiaires sont dit enchantés de leur séjour et de l'accueil chaleureux des québécois.

éditorial

Les députés francophones doivent exiger justice

Dans un important document préparé pour le compte de la Commission du bilinguisme et du biculturalisme, les politiciens David Hoffman et Norman Ward ont brillamment tâté le pouls de nos députés fédéraux, autant francophones qu'anglophones, afin d'y découvrir les malaises et les lacunes qui nuisent à l'application du bilinguisme aux Communes.

Dans l'ensemble, MM. Hoffman et Ward rapportent en toute objectivité et ouvertement ce que plusieurs citoyens, principalement ceux du Québec, affirmaient en catimini depuis fort longtemps. Même si cette étude a été réalisée sous le règne de l'ancien premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, il n'en reste pas moins que la situation décrite par les responsables du document se retrouve encore aujourd'hui et ce sur plusieurs plans.

En fait les deux éminents politiciens concluent que les députés fédéraux francophones se sentent généralement inquiets et frustrés quand il s'agit, pour eux, de vouloir participer à l'élaboration de la politique canadienne. Du même souffle, les auteurs indiquent que plusieurs parlementaires anglophones sont d'avis que la pratique du bilinguisme en Chambre et dans les comités coûte cher, retarde les travaux et constitue une perte de temps.

Prises individuellement, ces deux conclusions représentent, aussi sim-

plement que cela puisse paraître, le caractère fondamental des deux peuples fondateurs. D'un côté, les francophones presque toujours hermétiquement enfermés dans une traditionnelle tour d'ivoire et de l'autre côté, les anglophones, beaucoup plus matérialistes, s'apitoient sur le coût du bilinguisme. C'est à croire que pour eux, il n'existe qu'une forme de bilinguisme: c'est à dire que les francophones, en toute naïveté et en toute candeur, doivent parler l'anglais.

Certes, on ne doit pas généraliser. Mais, il faut quand même avouer en toute objectivité que pour plusieurs anglophones, le mouvement inverse devient irréalisable et se butte au traditionnel obstacle anglophone: le coût d'une telle initiative. Nous sommes portés à croire que si nos députés anglophones désirent ardemment cette unité canadienne tant souhaitée qu'il ne doit pas être question de prix...

Que l'on cesse, une fois pour toute, de se gargariser de beaux mots et que l'on passe à l'action le plus rapidement possible. Le gouvernement canadien devrait être le véritable symbole, et non seulement sur papier, mais dans les faits, du bilinguisme et du biculturalisme. Sans cette condition "sine qua non", il sera illogique de parler d'unité canadienne.

Déjà, des mesures importantes ont été prises à Ottawa pour accéder à une certaine forme de bilinguisme. Il suffit de rappeler qu'en 1959, alors

que M. John Diefenbaker dirigeait les destinées du pays, fut adopté un système de traduction simultanée qui permettait aux députés de suivre les débats dans les deux langues.

Mais, il faut beaucoup plus que cela. Il faut obligatoirement que l'on y mette le prix. Ce n'est pas un bilinguisme unilatéral que nous voulons. Cette théorie tient depuis trop longtemps. Il faut nécessairement que tous nos députés puissent s'exprimer dans les deux langues officielles.

Si l'on aboutit pas à cette formule idéale, il sera toujours question, comme l'ont rapporté aussi franchement les deux politiciens Hoffman et Ward, d'inquiétude et de frustration. Ce qui est d'autant plus déconcertant et offusquant c'est que cette situation conduit involontairement nos députés fédéraux à un manque de franchise, tel que noté par le document.

Cette forme de chauvinisme qui s'est installée aux Communes doit à tout prix disparaître et nos députés anglophones xénophobes qui s'entêtent à persister dans leur stupide attitude d'unilinguisme doivent à tout prix se rendre compte que l'unité canadienne dépend en grande partie de leur attitude. Nos députés francophones n'ont pas à mourir asphyxiés par l'attitude intransigente des députés anglophones. Ils doivent exiger justice, non seulement pour eux, mais pour le Canada tout entier.

Réjean LACOMBE



"Une miché de pain et une bouteille de vin"

Le conseil de ville fait chambre à part

Dans un peu plus d'une semaine, la ville de La Tuque sera le lieu de rendez-vous de milliers de personnes désireuses d'assister au marathon international de nage qui se tiendra à cet endroit les 18 et 19 juillet.

Chaque année, le 24 heures de La Tuque attire une foule nombreuse et surtout, il attire de joyeux fêtards qui, sans causer réellement des problèmes sont sujets à être rappelés à l'ordre par des officiers de sécurité au service de la ville de La Tuque.

En bon administrateur, le conseil de ville de La Tuque, a décidé de prendre ses précautions et les autorités municipales de cette ville veulent prévoir un service d'ordre impeccable pour les deux jours du 24 heures. Les administrateurs de La Tuque, ont donc fait appel à des villes de la région pour pouvoir compter sur des policiers expérimentés et ainsi assurer un service d'ordre impeccable.

Cet appel des autorités de la capitale de la Haute-Mauricie vient de subir un sort peu enviable au conseil municipal de Trois-Rivières. Une autre fois encore, notre conseil de ville vient de faire chambre à part. Une fois de plus, la ville de Trois-Rivières vient de prouver qu'elle a ses manières bien à elle de vivre au sein de la communauté mauricienne. Le conseil de ville de Trois-Rivières a tout simplement refu-

sé de venir en aide à la ville de La Tuque en permettant à une délégation de policiers de notre ville, de se rendre dans la capitale de la Haute-Mauricie pour assurer l'ordre, sous la direction de l'organisation policière de l'endroit. Le conseil semble d'avis que le directeur Guy-Paul Simard a besoin de tous ses hommes à Trois-Rivières. Sur ce point, nous sommes d'accord que la ville de Trois-Rivières doit d'abord assurer sa sécurité avant d'aller aider ailleurs; mais connaissant bien le directeur de police de Trois-Rivières sachant l'importance que ce dernier accorde à la collaboration et au dialogue, nous sommes convaincus que M. Simard aurait pu faire le nécessaire pour collaborer avec la ville de La Tuque. Nous sommes tout simplement surpris que la réponse vienne du conseil de ville plutôt que de M. Simard lui-même. C'est une question d'ordre interne à la police et nous pensons que seul le directeur de police, est en mesure de décider combien d'hommes il lui faut durant cette fin de semaine pour assurer la sécurité des trifluviens.

Pour sa part, le conseiller Aimé Lefrançois a mis en doute la juridiction des policiers trifluviens dans un autre secteur que la ville de Trois-Rivières. Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Lefrançois pour dire que le serment que les policiers de

Trois-Rivières ont prêté, n'est valide qu'à Trois-Rivières. Sur ce point technique, M. Lefrançois a raison mais M. Lefrançois a oublié une chose; à n'importe quel moment, le maire de La Tuque a le pouvoir d'assermenter n'importe quelle personne comme officier spécial de sécurité pour une occasion donnée.

De fait, la réponse du conseil de ville de Trois-Rivières, est indirecte. C'est un non mais c'est un petit "oui" car les policiers en congé ou en vacances pourront individuellement accepter l'offre de la ville de La Tuque. C'est une façon évidemment élégante de s'en tirer mais en tant que contribuables, nous aurions préféré que la ville de Trois-Rivières se montre moins avare dans sa collaboration avec la ville de La Tuque. Nous aurions préféré que le conseil de ville accueille favorablement une telle demande et qu'il fasse l'impossible pour la satisfaire.

Trop souvent, on nous a accusés de faire chambre à part. Nous aurions dû être cette fois, plus accueillants. Il ne nous reste qu'une chose à souhaiter, c'est que jamais Trois-Rivières n'ait besoin des autres corps de police pour une occasion spéciale car, à ce moment là, nous tremblerions en attendant la réponse des autres.

J.-René FERRON



propos délibérés

par Claire Roy

Les nouveaux dieux

Il est incontestable qu'il existe une baisse dans la foi, du moins dans la pratique religieuse, chez les chrétiens. Pour les autres religions, je ne saurais me prononcer. On me dit que si les catholiques pratiquants sont moins nombreux, leur foi est plus solide parce qu'elle provient d'un libre choix et non pas des contraintes sociales. Mais je crois que le mal est plus profond que cela. Il provient sans nul doute de l'angoisse dans laquelle nous vivons, angoisse provoquée par la situation d'instabilité des rapports entre les pays, de la rapidité des progrès techniques, surtout dans le domaine nucléaire, du vent de liberté qui souffle sur le monde.

Mais tous les gens ont besoin de croire à quelque chose, de trouver des appuis qui donnent des raisons d'espérer, de quelque chose, ou quelque'un qui peut donner un peu de confiance en l'avenir.

C'est alors qu'on se tourne vers ce qu'on peut, ce vers quoi on éprouve un penchant, ce qui correspond à notre tournure d'esprit, à notre mentalité. On ne peut vivre ainsi sur notre terre tourmentée, comme des fourmis sur un ballon, sans se soucier d'autre chose que de s'abriter, de manger et de boire, d'aimer — si l'on peut — et d'aimer autre que soi.

Alors on se tourne vers ce qui paraît supra-naturel, soit les sciences occultes, soit les méthodes de divination de l'avenir. C'est là qu'on constate l'immense vogue de l'astrologie, cette vieille science — si l'on peut dire — qui importait tellement aux hommes primitifs pour qui les astres représentaient quelque chose de mystérieux.

Depuis que des hommes ont mis le pied sur la lune, les astres devraient paraître un peu moins mystérieux. Mais, par un paradoxe surprenant, c'est le contraire qui est vrai. On croit de plus en plus à l'influence des astres, et les journaux, les revues et un grand nombre de publications spécialisées sont consacrés à l'astrologie. Il en est de même à la radio et à la télévision. On veut connaître son avenir, trouver des règles de vie qui nous mèneront au bonheur et qui nous feront éviter les plus grands malheurs, ou plus simplement des sottises.

Je ne nie pas l'influence des astres, d'une certaine façon, au moment de la naissance (ou peut-être au moment de la conception, ce qui est plus difficile à déterminer). Cependant, voilà plusieurs années, un enseignant journaliste, très versé en astrologie, avait tracé le tableau complet de ma personnalité, de ma vie et de mon avenir, d'après ma date de naissance, comprenant l'heure exacte ou j'ai poussé mon premier cri. Et cela ne s'est pas réalisé. De plus, j'ai connu autrefois un jeune homme, né le même jour et à la même heure que moi, et nos destines ont été complètement différentes.

Il y a dans le monde une infinité de choses qui nous dépassent. Certains phénomènes, malgré les progrès de la science, sont inexplicables, la perception extra-sensorielle, par exemple. Mais de là à confier la direction de mon existence à des notions astrologiques, je préfère me fier à ma raison, à ma conscience et au Dieu qu'on m'a appris à connaître dans mon enfance.

votre opinion

"Les sangsues..."

Je me dois de renseigner la population sur la façon de procéder de certains notaires à la conscience élastique lorsqu'il s'agit de réclamer leurs honoraires, comme, par exemple, le cas d'un règlement de succession. J'estime qu'il est urgent de secouer l'opinion publique qui, actuellement, dort sur un matelas de bons sentiments, alors que la loi ferme complaisamment les yeux sur les injustices commises à l'année longue. Il m'a été impossible d'obtenir les renseignements pouvant justifier les honoraires de \$1.302 exigés, alors que le montant des droits successoraux était établi à \$299.75 par le ministère du revenu du Québec. Mes demandes répétées à cet effet ont été ignorées par le notaire ainsi que par la Chambre des notaires. Il aurait pourtant été si simple, et tellement plus coopératif d'indiquer, sur la facture produite, vis-à-vis chaque réclamation, le chapitre et la section concernés, énumérés dans le dépliant du tarif des notaires, approuvé par arrêté en conseil No 327 du 5 février 1969. J'avoue que j'ai été assez naïf de croire que ce tarif avait été approuvé par le lieutenant-gouverneur en con-

seil dans le but bien défini de protéger, tout autant le client que le notaire. Le fait de constater le contraire me déçoit et me dégoûte, car il est inconcevable que le droit du plus fort soit subordonné au droit du plus juste. Je possède les preuves irréfutables corroborant les assertions sus-mentionnées. Ces preuves sont l'évidence même de l'incompétence, de l'insouciance et de l'inconscience de ceux dont certains abus sont à éradiquer, sinon des abus certains. Se pourrait-il que la justice ne soit plus que chimère? Mais pourtant, ces "cerveaux" que la Providence a gratifiés des dix talents, doivent savoir qu'il y a des axiomes en géométrie, et la vérité morale n'est pas plus à la merci d'une corporation que la vérité algébrique. A certaines époques de l'histoire, il y a des pléiades de grands hommes; à d'autres époques, il y a des pléiades d'hommes infiniment moralement petits. Jamais le despotisme ne s'est montré plus lourdement insolent et bête, par ces organismes privilégiés de l'Etat, lesquels privilèges dégagent un fort relent de féodalité. Il y a déjà beaucoup trop longtemps que la masse, à la grandeur de la province, est pressurée, tondu, rasée, rognée et vilipendée à merci! Sous Louis XIV, la perception du montant de l'impôt à recouvrer était laissée à la discrétion

des percepteurs. Ces tristes sires étaient alors qualifiés de "sangsues" par la classe prolétaire.

Les réclamations pour services professionnels, à l'instar de la méthode de Louis XIV, sont basées, en majeure partie sur l'auto-appréciation, mais, sans jamais juger à propos de légitimer ces honoraires par des explications appropriées. Ces notaires devraient réaliser, pendant qu'il en est encore temps, qu'ils ne peuvent impunément exploiter, tromper tout le monde, tout le temps. Devant de tels comportements, comment ne pas donner raison au proverbe: "Qui a peur de la clarté fait le mal". Il leur faudra bien pourtant, reconnaître tôt ou tard, que le mouvement irréversible vers la socialisation, c'est-à-dire, vers le contrat social, vers la plus grande participation des citoyens, les forcera à reconsidérer leur rôle, et à s'adapter aux conditions nouvelles.

Ces choses sont patentes! Eh bien! ceci est poignant à dire, le silence se fait sur de telles iniquités; elles sont là, on les touche, on les voit, on passe outre et l'on va à ses affaires. Sans s'en rendre compte, on est complice. Il est grand temps d'éveiller les consciences, car, si la loi, le droit, le devoir, la raison, le bon sens, l'équité la justice ne suffisent pas, qu'on songe à l'avenir. Si le remords se tait, que la responsabilité parle! La situation présente semble calme à qui ne pense pas provoquer la violence; qu'on ne s'y méprenne point, quand la morale publique s'éclipse, il se fait, dans l'ordre social, une ombre qui épouvante. Certes, c'est là un état de choses grave. S'endormir sur une telle situation, c'est une ignominie de plus. Il est grand temps, je le répète, que ce monstrueux sommeil des consciences finisse; car, si la société ne réagit pas, il n'y aura bientôt plus de société du tout.

Hosanna Conroyer, St-Roch de Mékinac, Cte Lavolette, Qué.

N.B. J'apprécierais beaucoup recevoir les commentaires de tous ceux dont une expérience personnelle similaire, confirme la teneur de cet exposé, peu importe la profession libérale de l'exploiteur, soit médecin, avocat, etc...



par Jean-Paul ARSENAULT

Tu gagneras ton pain à la sueur de ton...

Impôt fédéral: une pellette de piastres! Impôt provincial: presque autant! Régime des rentes, syndicat, assurance-groupe, etc... et allez donc à tour de bras dans "nos" piastres. Au rythme où s'étirent nos "talons" de chèques, les notes sont sur le point de sauter...

Avant peu, le damier qu'on greffe à nos payes, ces charmants petits carreaux de contributions "volontaires", vont nous étouffer. Si les choses ne changent pas, nous salariés allons être battus à plate couture par nos adversaires: les déductions.

Quand même, nous pouvons encore nous amuser malgré cette situation dramatique: il suffit, la journée de la sainte touche, de regarder un de vos confrères analyser la partie censurée de sa paie... celle où se font les coupures! C'est ce que j'ai fait et voici ce qui est survenu...

D'abord un sourire radieux mais un tantinet épais à être ses lèvres: il venait de voir un GROS montant dans le premier carreau, celui de gauche. Puis son air est devenu bête: son gain commençait à maigrir.

Soudain, la peau de son front a pris l'aspect de Dame lune! Des trous et cratères s'y sont formés en même temps que ses yeux

s'avançaient pour mieux voir! Ottawa venait de lui donner un coup aux F...!

Un peu plus à droite, un autre carreau de bonnes œuvres bouleversa sa physionomie. Ses yeux visaient maintenant le ciel tandis que d'une main il se recouvrait le front. Il a dit quelque chose: un mot que je n'ai pas eu le temps de saisir quoique je me souvins très bien de l'avoir entendu à la messe!

Revenu à lui, il a parcouru le reste de ses charités hebdomadaires mais cela n'a fait qu'empirer les choses. Il fumait, le pauvre martyr. Son visage était un véritable brasier. Je vous raconterais bien tout ce qu'il a proféré mais cela nuirait à ma canonication. De toute façon, il prononçait bien mais il parlait mal!

Sans crier gare il s'est mis à pleurer comme un mille-pattes dans la mélasse. Il était à ce point chagriné que je me suis approché pour le consoler du mieux que j'ai pu. En fait, il ne me servait à rien de l'encourager. Mieux valait le laisser déballer son sac, ce qu'il a fait...

"Regarde Jean-Paul, qu'il m'a fait... on pousse l'ironie jusqu'à inscrire "montant net" au bout de tout ça... c'était pas nécessaire de leur part, je le sais trop bien qu'on vient de me laver!"

le nouvelliste

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501



ABONNEMENT PAR LA POSTE:	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au Coeur du Québec				
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot	18.00	10.00	6.00	2.50
Ailleurs au Canada et aux Etats-Unis	30.00	16.00	9.00	4.00
Autres Pays:	35.00	20.00	12.00	5.00

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Presse, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée.

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.

Courrier de la deuxième classe Enregistrement No. - 0746

Motocycliste blessé dans une collision

VICTORIAVILLE (B.A.) — Un motocycliste a été blessé jeudi après-midi vers 5h15, à l'intersection des rues Aqueduc et Giroux, alors qu'il est entré en collision avec la remorque d'une automobile. Il s'agit de Gérard Laveau, domicilié près de la route rurale 3 à Victoriaville. Il conduisait une Honda '68 endommagée approximativement pour \$100.

L'autre véhicule était conduit par Christopher Jread, 43 ans, de Vaudreuil. La remorque n'a subi aucun dommage. Laveau a été conduit à l'hôtel-Dieu d'Arthabaska par les ambulanciers de la maison Desrochers de Victoriaville. Il semble que la collision s'est produite lorsque l'un des conducteurs a tenté de doubler. L'agent Yvan Gauthier de la police de Victoriaville s'est rendu sur les lieux de l'accident.

Fin des activités au Centre Domrémy

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Une trentaine de couples ont pris part à la manifestation qui a mis fin aux activités de 1969-70 pour le Centre d'Accueil Domrémy de Princeville. M. Emile Hébert a été choisi comme héros du jour et une adresse lui a été lue par Mme Paul Leduc. M. L'abbé Réal Lemaire était le représentant des autorités religieuses pour cette fête familiale.

Un programme récréatif a permis à l'assistance de se récréer de façon intéressante. Le président du Centre d'Accueil Domrémy, M. Ernest Ayot a profité de la circonstance pour souligner l'oeuvre accomplie par l'équipe sous sa direction.

Pour la période des vacances estivales, la direction étudie la possibilité d'organiser une journée champêtre pour les membres et leurs familles.



QUELQUES MEMBRES du mouvement Jeunesse de Victoriaville ont tenu une conférence de nouvelles, jeudi après-midi, pour révéler qu'un projet de café-terrasse avait été présenté au conseil de ville, mais qu'il n'avait pas reçu un accueil favorable. Une réunion entre les membres du conseil municipal et des responsables du

mouvement Jeunesse aura toutefois lieu mercredi pour discuter de la question. La Terre des Jeunes, où serait situé le café-terrasse, est une propriété de la ville. De gauche à droite, Francine Lesage, Madeleine Leblond, André Bécotte, Ian Davis, animateur-jeunesse, et Serge Paradis. (Photo Benoit Aubry).

Selon un rapport de l'organisme Jeunesse

Plusieurs raisons expliquent le refus au projet de café-terrasse

VICTORIAVILLE (B.A.) — Selon un rapport émanant de l'organisme Jeunesse, les édiles municipaux ne se sont pas montrés favorables à l'érection d'un café-terrasse à Terre des Jeunes lors de la dernière réunion du conseil municipal à cause de ces arguments: le manque de préparation, le manque de ressources et de matériel à Terre des Jeunes, les mauvaises conséquences des expériences précédentes dans le même domaine; le rapport précise que c'est l'opinion publique, la surveillance à Terre des Jeunes, le son, et la responsabilité.

On se souvient que lors de la dernière réunion générale de l'organisme Jeunesse, le projet de créer un café-terrasse à Terre des Jeunes avait été approuvé à l'unanimité par les 67 membres présents à l'assemblée. L'animateur jeunesse, M. Ian Davies, précise que l'initiative a été prise par des jeunes, le projet a été mis en marche par des jeunes, le travail a été fait par des jeunes... pour en faire profiter la jeunesse et la population entière de Victoriaville. "Je pense personnellement, précise-t-il, que le projet est très valable et que ses objectifs sont réalisables et répondent à un besoin primordial de la jeunesse. La réalisation et le succès de cette entreprise dépendent non seulement de la jeunesse mais autant du reste de la population de Victoriaville".

On désire faire un café-terrasse à Terre des Jeunes parce qu'il s'agit d'un parc boisé, naturel, une ressource acquise qui ne demande qu'à être exploitée, assure-t-on. "Le décor est magnifique, il y a de la place, de l'air". On nous a précisé que l'emplacement ne coûterait rien, et la cabane à sucre non plus. Il faut que les jeunes sachent développer un sens de responsabilité et sentent que Terre des Jeunes leur appartient autant qu'au reste de la population. Ils doivent aussi

pouvoir y déployer leur initiative, nous a-t-on déclaré.

Dialogue

Afin d'éviter une mésinterprétation de la position du conseil de ville face au projet, l'assemblée de l'organisme Jeunesse a jugé très favorable de créer un contact direct entre les jeunes et le conseil de ville afin d'en arriver à une solution logique et constructive. A cet effet, il y aura une réunion générale de l'organisme mercredi prochain à 8h dans la salle du conseil à l'hôtel de ville. Les membres du conseil de ville seront invités à cette réunion afin d'éclaircir et d'élaborer leur position et leurs arguments.

Rapport des activités à Victoriaville

Dix appels à la bombe au cours de la dernière année au poste de police municipal

VICTORIAVILLE (B.A.) — On a connu cette année l'ère des appels à la bombe. Victoriaville n'a pas été épargnée puisque dix appels ont été lancés au poste de police municipal. Dans chacun des cas, il s'agissait bien sûr d'appel anonyme, disant qu'une bombe allait faire explosion vers telle heure et toujours dans des endroits d'enseignement. Dix appels à la bombe ont été lancés au cours de la dernière année. L'an dernier, ce genre d'appel n'a jamais été fait.

Chaque fois qu'on recevait un appel à la bombe au service de la police, on faisait appel à un surplus de policiers, et on faisait évacuer les lieux afin de

procéder aux fouilles nécessaires. Ainsi, on a fait appel à 111 policiers supplémentaires en tout pendant l'année, afin de ne prendre aucun risque.

Le mois où l'on a reçu le plus d'appels à la bombe a été celui de mars alors que l'on en a enregistré trois, soit les 13, 20 et 21. Au cours des mois d'avril et de juin, deux appels ont été lancés, ce qui aurait fait dire à un matin qu'un statisticien pourrait peut-être établir une certaine relation entre les dates d'examen et les appels.

Le nombre de plaintes portées par des citoyens au poste de police a également augmenté. On en a dénombré 804 cette année,

comparativement à 710 pour l'an dernier. Dix-huit ont été portées pour attentat à la pudeur, cinq pour vols qualifiés, 105 pour vols de plus de \$50, 165 pour vols de moins de \$50, 31 pour vols de véhicules-moteurs, 152 pour dommages causés à des véhicules-moteurs, 34 pour fraudes, 94 pour dommages à la propriété, 47 pour assauts, et 75 pour plaintes diverses, disparitions et autres. Seuls les vols de véhicules-moteurs, les fraudes et les dommages causés à la propriété ont diminué.

De toutes ces plaintes en 1969, 403 furent classées, soit à la Cour des Sessions de la Paix ou à la Cour juvénile.

Forte augmentation des infractions au stationnement

VICTORIAVILLE (B.A.) — Le rapport annuel des activités du service de la police de la ville de Victoriaville indique une forte augmentation de cartes décernées pour infractions au stationnement dans la ville. En effet, 8,926 contraventions ont été remises cette année aux automobilistes comparativement à 6,052 pour l'année précédente.

L'infraction la plus souvent répétée a été de loin celle du parcimètre expiré alors que 7,264 automobilistes ont reçu des billets, soit plus que toutes les infractions de stationnement décernées l'an dernier. Les autres infractions se répartissent comme suit: 872 pour avoir stationné dans un endroit défendu, 57 pour stationnement à gauche, 176 pour stationnement à un arrêt d'autobus, 63 pour stationnement en excès de temps permis, huit pour avoir enfreint un sens unique, et 47 pour avoir stationné de manière à obstruer la circulation.

D'autre part, 104 automobilistes ont négligé l'arrêt obligatoire et se sont vus remettre des billets par les policiers municipaux, 21 ont reçu des billets pour virage à gauche interdit, quatre pour avoir stationné trop près d'une borne-fontaine, un pour stationnement aux heures

prohibées, 55 pour stationnement de nuit. Les véhicules de ces derniers ont été remarqués.

Treize conducteurs ont reçu des "cartes de visite" pour avoir stationné trop près d'une intersection, 67 pour stationnement face à une entrée de cour, 36 pour avoir stationné sur le trottoir, 130 pour stationnement en double, et finalement huit pour avoir effectué un virage en "u" interdit.

Vitesse et feu rouge

Un total de 413 conducteurs de plus que l'an dernier ont reçu des billets d'infraction pour avoir "roulé" à des vitesses excessives dans les rues de la ville. En effet, 524 automobilistes ont été arrêtés pour cet infraction cette année alors que 111 l'avaient été l'an dernier. 99 conducteurs ont négligé de faire l'arrêt à un feu rouge, soit 38 de plus que la dernière année. Pour répondre à ces accusations, 177 personnes ont été traduites devant la cour municipale. Là encore, on a connu une hausse de 105 accusations, comparativement à l'année 1968.

D'autre part, vingt-neuf personnes ont été prises en flagrant délit pour avoir commis des in-

fractions relatives au code de la route. L'an dernier seulement sept personnes avaient été prises alors qu'elles contrevenaient à ce code. Parmi les accusations portées, on en dénombre huit pour délit de fuite. Les dossiers des personnes impliquées ont été remis à la police municipale pour fins d'enquêtes.

Deux accusations ont été portées contre des conducteurs pour avoir circulé sur les chemins publics avec un véhicule ne portant aucune plaque d'immatriculation, deux conducteurs ont été accusés de conduite dangereuse, mettant leur vie et celles des autres en danger. Huit personnes ont été accusées d'avoir conduit sur les chemins publics sans voir de permis pour l'année en cours, et huit autres ont été accusées d'avoir laissé conduire un véhicule par une personne n'ayant pas de permis à cette fin.

Enfin, un seul automobiliste n'avait pas ses papiers d'identité en sa possession au moment où il fut arrêté au volant d'un véhicule-automobile et on a porté des accusations contre trois autres qui ont conduit un véhicule-moteur alors que leurs permis avaient été suspendus par la cour à la suite d'un jugement légal.

Le nombre de chiens semble avoir diminué de moitié

VICTORIAVILLE (B.A.) — Seulement 78 permis pour les chiens ont été décernés cette année à Victoriaville, comparativement à 180 pour l'an dernier. Il semble que la baisse de vente de permis s'explique par le fait que les policiers municipaux n'ont pas été envoyés dans les maisons pour vendre les permis comme par les années passées. Cette décision avait été prise par le directeur des services M. Paul-J. Poirier.

A la fin d'avril 1969, M. Poirier avait déclaré au chef de bureau du service de la police, M. Gaston Girouard, qu'aucun permis ne se vendrait avant que le recensement qui devait se faire soit complété. Il avait ajouté que sur la feuille de questions servant au recensement, il était prévu que l'on s'informe si le propriétaire ou le locataire avait un chien. M. Poirier avait également déclaré qu'une fois le recensement terminé, on ferait le relevé et que le bureau de M. Marchand enverrait une taxe à toutes les personnes qui possédaient des chiens.

Vers la mi-juin, M. Girouard s'informa de nouveau auprès du directeur des services sur le même sujet, et celui-ci déclara

que le recensement n'était pas encore complété, et que les permis pour les chiens se vendraient comme il l'avait indiqué lors de la première rencontre.

Au début de juillet, M. Girouard contacta le directeur de nouveau sur le même sujet car des personnes allaient au poste de police prendre des informations pour les dites licences. A ce moment le directeur des services demanda à M. Girouard de vendre seulement aux personnes qui viendraient au poste pour cette raison, les autres devant recevoir par la poste la taxe pour les chiens, selon le relevé du recensement. C'est la raison pour laquelle on a vendu, au poste de police le nombre de permis indiqué.

entre/voisins

● C'est aujourd'hui, au club de golf de Victoriaville, que se déroulera le grand tournoi Jean Béliveau pour une sixième année consécutive. Plus de 300 golfeurs prendront le départ.

● Tous les amateurs de fer sont invités à participer à un tournoi, les 8 et 9 août, au terrain de l'Académie de Victoriaville. On s'attend à ce que cent équipes répondent à l'appel.

● Les policiers municipaux en patrouille la nuit procèdent à la vérification des portes d'établissements commerciaux de Victoriaville. Lorsque ces policiers trouvent une porte non fermée à clé, ils en avisent le poste par radio-communication et demeurent sur les lieux jusqu'à l'arrivée du propriétaire.

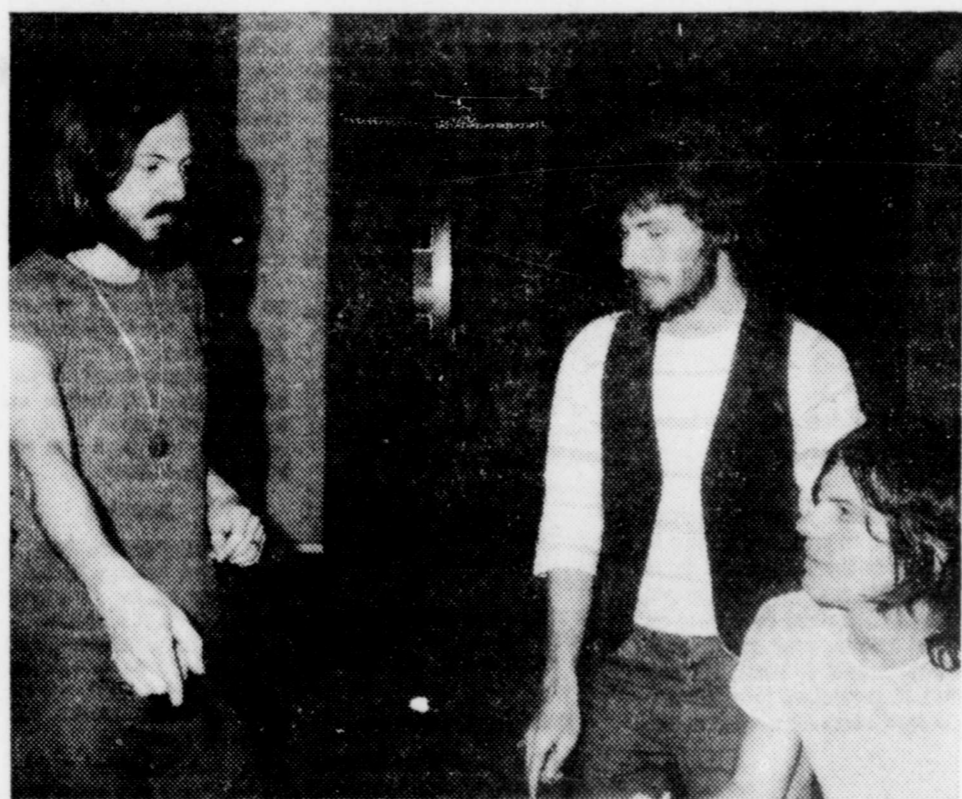
● Pendant l'année 1969, les policiers-pompiers ont eu à répondre à 173 sorties pour le service des incendies de Victoriaville, totalisant 335 1-2 heures de travail à ce service.

● Le rapport annuel de la police de Victoriaville a été préparé par le chef du bureau du service de la police, puis vérifié et approuvé par le chef de police, M. Omer Fournier.

● A la dernière assemblée, le conseil municipal de Drummondville-Sud a résolu que les décisions qui avaient été prises concernant l'approvisionnement en eau du village de St-Nicéphore, avaient été mal interprétées par les autorités de la ville de Drummondville. La municipalité de Drummondville-Sud n'a aucune objection à ce que la municipalité de St-Nicéphore s'approvisionne à même les tuyaux de Drummondville-Sud, bien que cette dernière prend son eau de l'usine de filtration de Drummondville, en avant que les contribuables de Drummondville-Sud soient satisfaits de leur service et mieux servis qu'ils le sont présentement.

● Le conseil municipal de Drummondville-Sud a profité de l'expiration du contrat de 20 ans qui liait la compagnie Canadian Overseas Télécommunications avec la municipalité en ce qui concerne les taxes à percevoir. Au terme de ce contrat, qui a expiré le 1er juillet dernier, la compagnie ne payait que \$2,000 de taxe par année alors que cette taxe était calculée selon l'évaluation d'il y a 20 ans. A présent, la compagnie paiera \$13,190 par année, et l'évaluation suivra les fluctuations comme les autres domaines municipaux.

● L'équipe de balle-lente de la Légion Canadienne occupe présentement la 4e position de la ligue, à seulement trois points de la tête. Le capitaine Denis Arsenault révèle que l'équipe causera des surprises d'ici la fin de la saison et qu'elle n'a pas dit son dernier mot.



Théâtre d'été au Parc des Voltigeurs

LES JEUNES ETUDIANTS du collège de Drummondville qui sont à préparer deux pièces pour leur théâtre d'été au parc des Voltigeurs ont choisi deux pièces d'un auteur québécois. Il s'agit de l'auteur Michel Tremblay, dont les pièces "En pièces détachées" et "La duchesse de Langeais" seront présentées dès ce soir samedi le 11 juillet au Parc des Voltigeurs, à quelques milles de Drummondville. Sur la photo de gauche à droite, le jeune auteur québécois Michel Tremblay donnant ses vues sur la mise en scène de la "duchesse de Langeais" au metteur en scène Michel Chapdelaine, en présence de Jean Hamel qui tient le rôle principal de "La Duchesse".

Leur directeur des services M. Paul-J. Poirier.

Le conseil municipal considère un mémoire des détaillants d'essence

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Un mémoire présenté en juin dernier par les détaillants d'essence et les propriétaires de stations de service est pris en considération par le conseil municipal de Plessisville. Par ce mémoire, les intéressés recommandaient que le conseil municipal prenne des dispositions pour interdire la construction de garages à moins de 2,000 pieds l'un de l'autre.

Selon le plan de rénovation urbaine, la construction de garages est autorisée à raison d'un seul par rayons de 800 pieds dans les zones commerciales et interdite dans les secteurs résidentiels. Les édiles ont décidé d'entendre à toute la ville le programme de rénovation urbaine en ce qui concerne la construction de garages et de stations de service.

Un avis de motion a été donné pour qu'un amendement soit apporté au règlement de zonage

afin de donner suite à cette décision.

Parc industriel

L'aménagement d'un parc industriel est un autre domaine qui a reçu l'attention des édiles municipaux de Plessisville au cours de leur première séance de juillet. Le président de la commission industrielle, M. Louis-Eduard Pressault, avait demandé au conseil municipal de "pousser" les choses afin d'en venir à une conclusion sur cette question.

Les édiles municipaux ont convenu de former une délégation qui comprendra des membres du conseil municipal et de la commission industrielle pour une entrevue avec des responsables du ministère provincial de l'Industrie et du Commerce. Cette démarche a pour but de choisir définitivement un emplacement sur ceux proposés pour l'établissement d'un parc

industriel pouvant convenir le mieux possible à l'établissement d'entreprises manufacturières à Plessisville.

Considération de requêtes

Des résidents des secteurs Magnan et Simoneau ont présenté une requête pour obtenir un réseau d'égouttement de surface. Le conseil municipal est d'accord mais l'argent nécessaire sera voté lors d'un prochain règlement d'emprunt. Les édiles ont pris en considération une autre requête présentée par des contribuables de l'avenue St-Charles qui désirent que soit maintenue dans son état actuel la clôture entourant la piscine, au coin de la rue Savoie et de l'avenue St-Charles. Une troisième requête, signée par quelque 25 personnes celle-ci, est étudiée par les édiles à qui l'on demande d'interdire les "enterrements de vie de garçon".

Un avis de motion a été donné pour qu'un amendement soit apporté au règlement No 346 à l'article se rapportant à la hauteur des haies et des clôtures dans les limites de la ville. Pour le moment, les édiles ont chargé le secrétaire-trésorier du conseil municipal, M. Benoit Laliberté, de demander à l'Hydro-Québec et aux RR. SS. de la Charité de couper les haies entourant leurs propriétés afin de ne pas nuire à la circulation.

Dans un autre domaine, les édiles ont décidé que les policiers n'auraient plus à faire la perception des amendes lorsqu'ils font des patrouilles sauf dans le cas de raisons qu'ils jugeront spéciales. Par ailleurs, la signature d'un contrat avec l'Hydro-Québec pour l'éclairage du stade municipal est refusée par le conseil municipal de Plessisville qui en désire un autre plus avantageux que celui qui vient de leur être soumis.

Dans un rang de St-Wenceslas

Jeune homme blessé dans l'embarquée d'une voiture

ST-WENCESLAS (R.L.) — Un jeune homme de 18 ans a subi des blessures sérieuses à une jambe quand l'automobile conduite par sa mère a capoté, hier après-midi, sur la route 34, près de St-Wenceslas, dans le comté de Nicolet.

Il s'agit de Claude Vézina, fils de Mme Claire Vézina, domicilié au 3776 St-André, à Montréal. La mère du jeune homme à qui appartient la voiture n'a pas été blessée dans l'accident. Le jeune Vézina a été conduit à l'hôpital Ste-Marie de Trois-

Rivières par les ambulanciers de la maison Rousseau de Nicolet.

L'automobile dans laquelle les deux personnes avaient pris place, une Epic 1969, a subi pour environ \$900 de dommages. Le capotage s'est produit au sud du 10e rang de St-Wenceslas sur la route 34, après que l'auto de Mme Vézina ait rencontré un lourd camion-remorque. Les constatations d'usage ont été effectuées par l'agent Aldéric Richaud de la SQ du détachement de Nicolet.

en province

Création d'un Conseil de la main-d'oeuvre des mines du Québec

QUEBEC (PC) — Un Conseil de la main-d'oeuvre des mines sera créé afin d'étudier l'activité professionnelle, les problèmes et l'avenir de quelque 20.000 mineurs de la province de Québec.

La création de ce conseil a été annoncée vendredi à l'Assemblée nationale par le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, M. Pierre Laporte.

Ce dernier a souligné que la valeur de la production minière au Québec dépasse 8700 millions par année. Le ministre a également indiqué que la création de ce conseil lui avait été suggérée

par le Conseil consultatif du Travail et de la Main-d'Oeuvre. Le nouveau conseil sera formé de six membres dont trois viendront de la partie syndicale et trois de la partie patronale. C'est le ministre du Travail qui fera les nominations; le comité comprendra en outre un représentant du ministère du Travail ainsi qu'un représentant du ministère des Richesses naturelles.

Mandat

Tout en précisant que ce nouveau Conseil pourrait entrer en action possiblement d'ici un mois, M. Laporte a également laissé entrevoir qu'il comptait pouvoir annoncer d'ici quelques semaines ou quelques mois la création d'un fond minier.

Ce fond serait utilisé à l'occasion de la fermeture d'une mine pendant la période de reclassement des ouvriers ou lorsqu'il sera constaté qu'il n'y a plus de place pour ces ouvriers. Quant au Conseil lui-même, son mandat consistera d'abord à étudier et à décrire les différents métiers et professions que l'on retrouve dans l'entreprise minière. Il déterminera par la suite les qualifications requises pour l'exercice de ces métiers et professions et établira les besoins actuels et futurs de la main-d'oeuvre de l'industrie minière.

Il recherchera également les variations prévisibles de la main-d'oeuvre pour un an ou pour deux ans.

Le ministre Kirkland-Casgrain à la rescousse des pêcheurs

QUEBEC (PC) — Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Mme Claire Kirkland-Casgrain, a présenté à l'Assemblée nationale, vendredi, un projet de loi visant à venir en aide aux pêcheurs affectés par la pollution des eaux du fleuve St-Laurent.

Le ministre a expliqué que la pêche a été prohibée entre la rivière Outaouais et le fleuve St-Laurent jusqu'à Trois-Rivières en raison de la haute teneur en mercure des eaux. "Le gouvernement est conscient de ses responsabilités, a dit Mme Kirkland-Casgrain, et nous avons pris cette mesure pour venir en aide à ces pêcheurs privés de revenus cet été".

Le ministre a mentionné que cette loi leur apportera une "aide assez importante pour leur permettre de se rendre jusqu'à la saison de pêche commerciale qui, nous l'espérons, l'été prochain, ne sera pas prohibée".

Mme Casgrain a noté que l'Ontario a adopté des mesures similaires en raison de la pollution des eaux.

Une étape importante pour les caisses d'épargne

QUEBEC (PC) — Les membres de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité en deuxième lecture, vendredi, le bill no 3 modifiant la loi des caisses d'épargne et de crédit. Le projet de loi a été renvoyé pour étude à la commission permanente des Institutions financières, compagnies et coopératives.

Le ministre des Institutions financières, M. Jérôme Choquette, qui a présenté ce bill, a expliqué que les modifications proposées constituaient l'une des étapes les plus importantes dans l'évolution relative aux caisses d'épargne et de crédit.

Sur la formule d'affiliation des caisses à une fédération, M. Choquette a précisé que cette formule de regroupement comporte des avantages considérables en permettant de fournir des services communs dont l'un des plus considérables est l'accès à une caisse centrale.

De plus, a ajouté M. Cho-

quette, l'établissement d'un service d'inspection est un gage de bonne administration financière.

Services

Selon la nouvelle loi, a expliqué M. Choquette, la fédération des caisses devra fournir à ses membres les services de conseillers en gestion et imposer des normes administratives et financières et à l'occasion maintenir la continuité indispensable à la sécurité des dépôts.

M. Choquette a cependant admis que l'obligation d'appartenir à une fédération pouvait comporter un inconvénient majeur, soit de donner aux fédérations existantes un quasi-monopole et empêcher de se manifester certaines tentatives originales et peut-être très valables.

Par contre, a affirmé le ministre, c'est justement dans cette perspective que le gouvernement peut exceptionnellement autoriser la formation d'une caisse non affiliée, en vertu de la nouvelle législation.

Québec en bref

Les "caisses pop" ne se préoccupent pas assez des jeunes et des pauvres

MONTREAL (PC) — M. R. C. Robertson de Phoenix en Arizona, président du nouveau Conseil mondial des caisses populaires, estime que le mouvement des "caisses pop" ne se préoccupe pas suffisamment des problèmes des jeunes et des pauvres. De passage à Montréal à l'occasion de la convention annuelle des directeurs de caisses populaires, M. Robertson a notamment déclaré: "L'histoire des grands mouvements mondiaux démontre qu'ils se cantonnent dans la complaisance à mesure que s'affirme leur succès, et qu'ils finissent par tomber dans le conservatisme".

La construction de l'aéroport international débutera en septembre

STE-SCHOLASTIQUE (PC) — Les travaux de construction du nouvel aéroport international de Montréal commenceront en septembre, à Ste-Scholastique, a fait savoir un porte-parole, jeudi.

En effet, les demandes de soumission pour la réalisation de la première piste de trois milles et des voies d'accès pour taxis ont été publiées dans les journaux. Ce village, ainsi que celui de Ste-Monique, situés à moins de 30 milles de Montréal, seront évacués au cours de l'été prochain, pendant que se poursuivront les travaux de construction.

Deux hommes et un adolescent blessés dans une tentative de hold up

HULL, Qué. (PC) — Deux hommes et un adolescent ont été blessés, vendredi matin, au cours d'une tentative de hold-up perpétrée au Club de Golf Chaudière, près de Hull.

L'un des trois blessés, M. Louis Farrera, repose présentement dans un état sérieux. Les deux autres employés de l'établissement, dont un adolescent de 14 ans, ont reçu des blessures mineures. M. Farrera s'est approché de la voiture du bandit masqué au moment où il s'apprêtait à prendre la route, en compagnie d'un autre individu, avec une somme de \$4,000 volée au bar de ce club de golf. Avant qu'il puisse lui demander ce qu'il faisait là, l'individu a répondu par une fusillade et s'est enfui dans une Ford 1969, en direction de Hull, sans emporter l'argent.

\$15 millions pour l'Office du crédit industriel du Québec

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard D. Lévesque a présenté vendredi en première lecture la loi modifiant la loi du crédit industriel du Québec. Ce projet de loi a pour but de porter de \$10 millions à \$15 millions les sommes mises à la disposition de l'Office du crédit industriel du Québec au cours de l'exercice financier 1970-71 et 1971-72, pour que celui-ci consente des prêts, acquière de la machinerie et de l'outillage aux fins de les revendre ou de les louer et garantisse le remboursement d'emprunts effectués par les propriétaires d'entreprises manufacturières.

Réductions du prix du plomb

MONTREAL (PC) — La compagnie Cominco Ltd. a annoncé jeudi qu'elle réduisait à compter d'aujourd'hui le prix du plomb au Canada. Le plomb sera vendu 16 cents la livre au lieu de 16 1/2 cents. Cette mesure fait suite à la réduction d'une cent à 15 1/2 cents la livre, annoncée mercredi par les producteurs de plomb des Etats-Unis.

Mise en chantier de 31 écoles

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Éducation, M. Guy St-Pierre, a annoncé vendredi que 31 des 37 écoles secondaires dont l'ancien ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, avait annoncé la construction, seront mises en chantier.

Six projets seront réexaminés. Il s'agit des écoles de Montmagny, St-Paul, Rivière-Bloue, Mont-Laurier, St-Agapit et Malartic.

À VENDRE

Commerce de jouets
établi depuis 18 ans
Pour renseignement, s'adresser à:
MAISON des JOUETS

1386, St-Olivier Trois-Rivières 375-4123

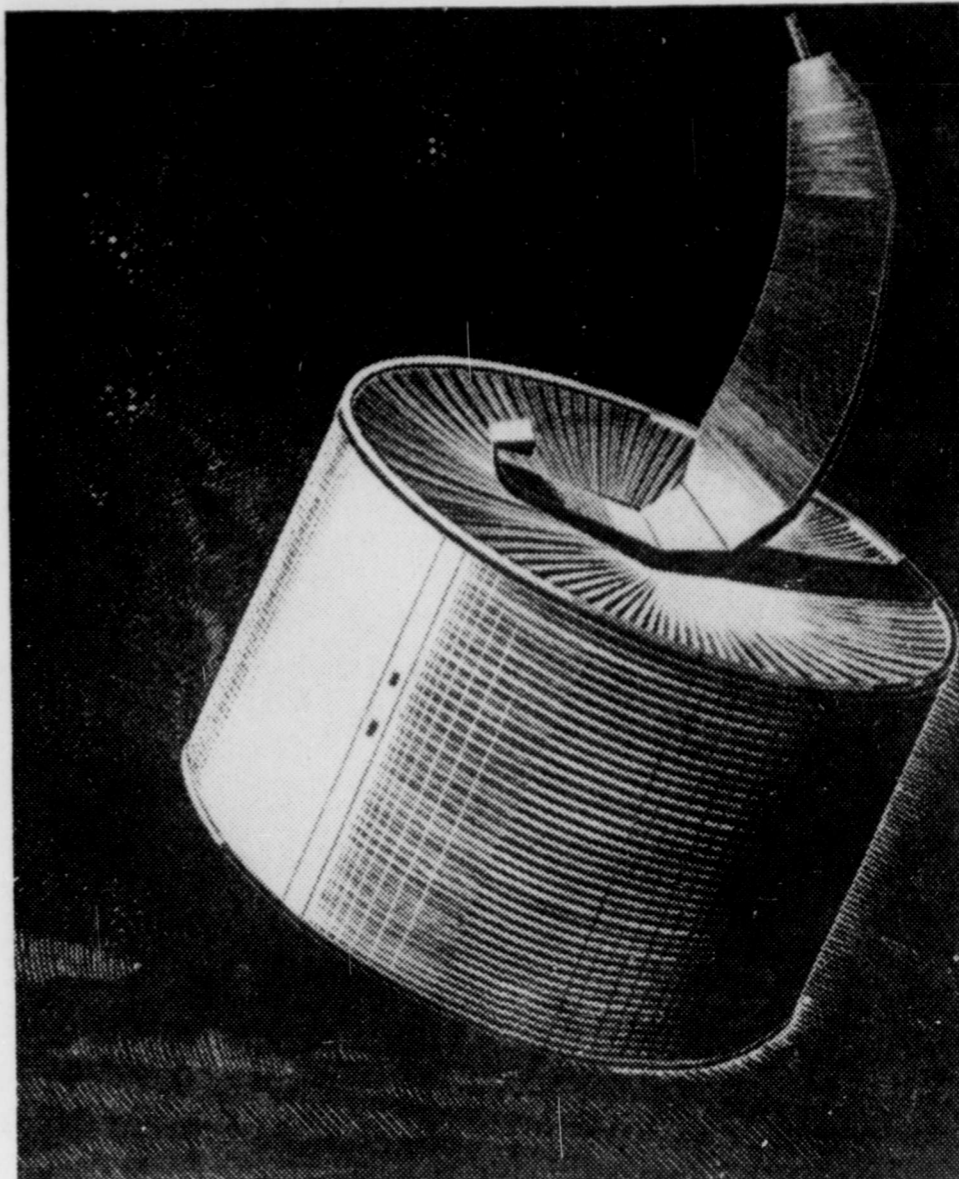


A. Grand'Maison
COURTIER ASS.

380, 7^e RUE, STE-MARTHE
CAP-DE-LA-MADELEINE, QUE.

AUTOMOBILE • RÉSIDENTIEL
RESPONSABILITÉ • COMMERCIAL
FEU - VOL • VIE

TÉL.: 379-2465



RCA présente le satellite ANIK

LE PRÉSIDENT DE RCA, M. John D. Houlding, a présenté hier, au cours d'une conférence de presse, le satellite scientifique que sa compagnie est en train de construire. Ci-dessus, une reproduction

artistique du satellite de communications ANIK. RCA compte obtenir le contrat pour la construction d'un satellite canadien de communications.

La survivante dans un état grave

Les deux jeunes filles ont été projetées hors d'un véhicule

MONTREAL (PC) — Un officier de police a révélé aux enquêteurs de l'Escouade des homicides qu'il avait vu des personnes lutter à bord d'une automobile en mouvement, près de l'Acadie, peu avant que deux jeunes Californiennes ne soient retrouvées inconscientes le long d'une route secondaire.

Mais parce que l'automobile ne se déplaçait pas à une vitesse excessive, le policier n'est pas intervenu.

Moins d'une heure après cet incident, un fermier a découvert les jeunes filles, gisant à 650 pieds l'une de l'autre, à quelques milles de l'endroit où le policier avait stationné son véhicule.

Le cadavre de Peggy Coleman, 19 ans, de Kenoga Park, a été conduit à la morgue de Saint-Jean et plus tard au cours de la nuit, on le transporta à l'Institut de médecine légale de Montréal pour autopsie.

Margaret Jones, 19 ans, d'Encino, a été conduite à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, souffrant d'une grave commotion cérébrale.

Un rapport d'autopsie a permis d'établir que sa compagne avait succombé à une fracture du crâne.

Des sacs de couchage

La police a été dans l'impossibilité d'obtenir des renseignements utiles de la jeune blessée.

Des centaines d'enseignants en chômage

MONTREAL (PC) — Au moins 160 commissions scolaires du Québec n'ont plus aucun poste disponible pour l'an prochain, laissant ainsi des centaines d'enseignants en chômage, a affirmé jeudi la Fédération des enseignants de l'île de Montréal (FEIM).

Un porte-parole de la FEIM, qui regroupe tous les enseignants de l'île sauf ceux de la Commission des écoles catholiques de Montréal, a déclaré que les commissions scolaires dont les cadres sont remplis ne se retrouvent pas seulement dans les grands centres comme Montréal et Québec, mais aussi dans des régions éloignées comme Shefferville, Baie-Comeau et Témiscamingue.

La FEIM signale à titre d'exemples le cas de la Commission scolaire de Ville La Salle qui a reçu 1,000 demandes pour 25 emplois disponibles, celui de la CS de Ville St-Laurent qui a reçu 600 candidatures pour 15 postes et celui de St-Léonard où 800 enseignants se sont disputés les deux ou trois postes vacants. Dans ces circonstances, la Fédération a convoqué une assemblée d'urgence de tous les intéressés pour faire le point.

Deux jeunes recherchés pour attentat à la bombe

MONTREAL (PC) — La police est actuellement à la recherche de 2 jeunes gens soupçonnés d'être les auteurs de l'attentat à la bombe incendiaire commis hier matin, aux premières heures, contre un bureau postal de l'est de Montréal.

La bombe a été lancée à l'intérieur du bureau postal par une fenêtre située à l'arrière du bâtiment. Les dégâts sont de peu d'importance. Quelques boîtes de bois et quelques sacs de courrier ont été endommagés, mais le courrier n'a pas été détruit.

Selon la police, c'est un jeune garçon de 14 ans, témoin de l'attentat, qui a fourni une description d'un des deux hommes.

Ils protestent contre la lenteur des autorités

QUEBEC (PC) — Une centaine d'employés du pavillon Pollack, à l'université Laval, ont quitté spontanément leur travail, vendredi matin, pour protester contre la "lenteur des autorités" à régler certains problèmes de régie interne.

Le mécontentement des employés est dû au refus de l'Université de payer le temps supplémentaire des concierges du pavillon, selon les termes de la convention collective existante. Les syndiqués reprochent en plus à la partie patronale d'avoir chambardé leurs horaires.

Les deux rencontres de vendredi n'ont rien changé au litige. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu lundi matin. D'ici là, les employés qui avaient débrayé sans consulter leurs dirigeants syndicaux ont fait savoir qu'ils reprenaient leur travail, mais que si les pourparlers n'aboutissaient pas "ils prendraient leurs responsabilités".

Voyez notre magnifique choix de

50 AUTOS NEUVES
de tous les modèles



PIERRE BRISSETTE
gérant des ventes

Réductions formidables avant les vacances

TOUJOURS 20 AUTOS NEUVES EN EXPOSITION PERMANENTE

"Premiers arrivés, premiers servis"

Veuillez prendre note que du 20 juillet au 3 août, c'est la période de vacances de nos mécaniciens seulement.

Voyagez agréablement Achetez chez Clément

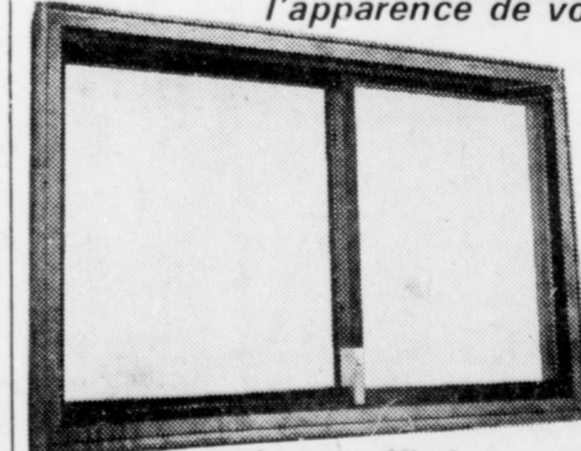
Clément & Frère Ltée

LOUISEVILLE 228-2701

SANS FRAIS DE TROIS-RIVIÈRES 296-3931

Les fenêtres LEBOEUF complètent

l'apparence de votre foyer



LA FENÊTRE 'Solaris'

Thermo COULISSANTE

• Facile d'entretien pour lavage, parce qu'il n'y a qu'un rang de vitre.
Disponible blanc ou noir. Demandez une démonstration.

Garantie pour éliminer complètement la buée et la gelée dans les vitres.

Aussi, modèles de portes extérieures des plus exclusifs.

La Cie Lucien

MAISONS NEUVES À VENDRE
Meublées ou non
TERRAINS À VENDRE
Cité Des Haies Ste-Gartrude
Tel.: 297-2707 — 297-2708

LEBOEUF
Ltée

Jouez chaque jour les mots gagnants le nouvelliste

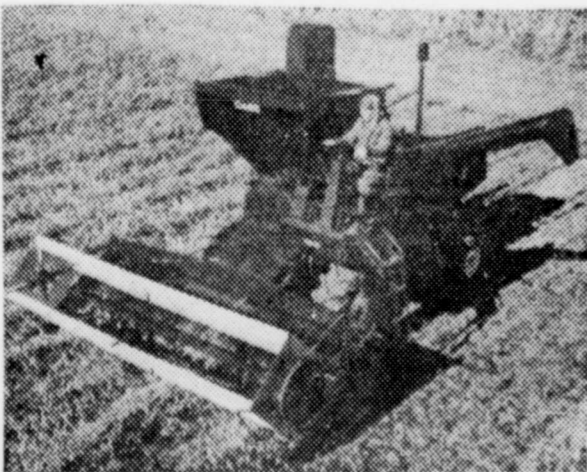
\$5000 en argent à gagner

Pour une meilleure récolte

MOISSONNEUSE BATTEUSE

CASE

à grand rendement



Modèle 660 - 10 - 13 - 14 pieds de faux

EN GRAND SPÉCIAL

Vente et service Démonstration gratuite chez

LUDGER MALBEUF

Vente et réparation et entretien.

771, Boul. Est Louiseville
Tél.: 228-4592

Près de 150 golfeurs y participeront

Calendrier des rencontres du tournoi d'ouverture officielle du club Du Moulin

CAP DE LA MADELEINE (G.P.) — Ci-dessous, la liste des participants et des heures de départ pour chacun dans le tournoi d'ouverture officielle du club de golf Du Moulin du Cap-de-la-Madeleine dimanche.

Près de 150 golfeurs participeront à cette compétition. Les premiers départs s'effectueront à 7h. dimanche matin; les derniers vers 2h.30 de l'après-midi.

Hommes
7h. a.m.
 Laurent Wedge, Omer Boisclair, Gaston Fournier et Maurice Cloutier.
7h.08
 Gilbert Biron, Henri-Paul Dubé, Yvon Morinville et Alfred Morin.
7h.16
 Gilles Blanchette, Denis Morin, Jean-Guy Ancil et Roger Beaulieu.
7h.24
 Gérard Deshaies, Roger Doyon, Roger Normandin et Gilles Leblanc.
7h.32
 Paul Charest, Jean-Charles Charest, Réjean Laramée et Fernand St-Germain.
7h.40
 André Dupont, André Champoux, Jacques Bettez et Michel Brousseau.
7h.48
 Jean-Noël Morin, Jeannot Dumont, Paul-Emile Lallemand et Jean Brunet.
7h.56
 Jean-Luc Bellemare, Roger Beaudin, Gilles Belzile et Michel Dubé.

8h.04
 Hervé Bellerive, Roland Rioux, Robert Massicotte et Marcel Page.

8h.12
 Maurice Toupin, Gérard Bergeron, Roland Beaulieu et Fernand Labonté.

8h.20
 Jean-Pierre Roof, Jacques Thiffault, Eddy Cossette et Benoît Hélie.

8h.28
 Jean-Charles Massicotte, Marcel Beaulieu, Antoine Corbeil et Robert Garneau.

8h.36
 Marie-Louis Bourget, Claude Beaulieu, Gilles Morin et André Leblanc.

8h.44
 Vital Lafrenière, Luc Cossette, Gaston Beaumier et Gilles Moreau.

8h.52
 Pierre Berlinguet, Raymond Boucher, Denis Boisvert et Jean-Noël Toupin.

9hres
 Jean Saulnier, Réal Beaulieu, Jean-Paul Gauvin et Alphonse Lavigne.

9h.08
 Gilles Laverdière, Guy Lebrun, Pierre Fortier et René Cantin.

9h.16
 Maurice Sirois, Julien Hubert, René-Paul Lemire et M. Larose.

9h.24
 Clément Morin, Claude Loranger, André Waters et Bert. Berthelet.

9h.32
 Pierre Houde, Léon Rochefort et Jacques Beaumier.

9h.40
 Roger Gravel, Bob Léger et Robert Carrier.

9h.48
 Robert Paris, Jean-Paul Trahan et Camille Lebon.

9h.56
 Jean-Guy Talbot, Jacques Davely, Jean-Claude Beaumier et Marcel Dargis.

Dames

1h. p.m.
 Pierrette Roy, Sylvie Veilleux, Denise Dubé et Françoise Davely.

1h.08
 Grace O'Grady, Marge Mercer, Kathleen Houde et Pierrette Talbot.

1h.16
 Mme Jeanne Vachon, Mme Thérèse Globenski, Mme Colette Lebon et Mme Rita Garneau.

1h.24
 Mme Thérèse Larose, Mme Madeleine Massicotte, Jacqueline Beaudoin et Mme André Waters.

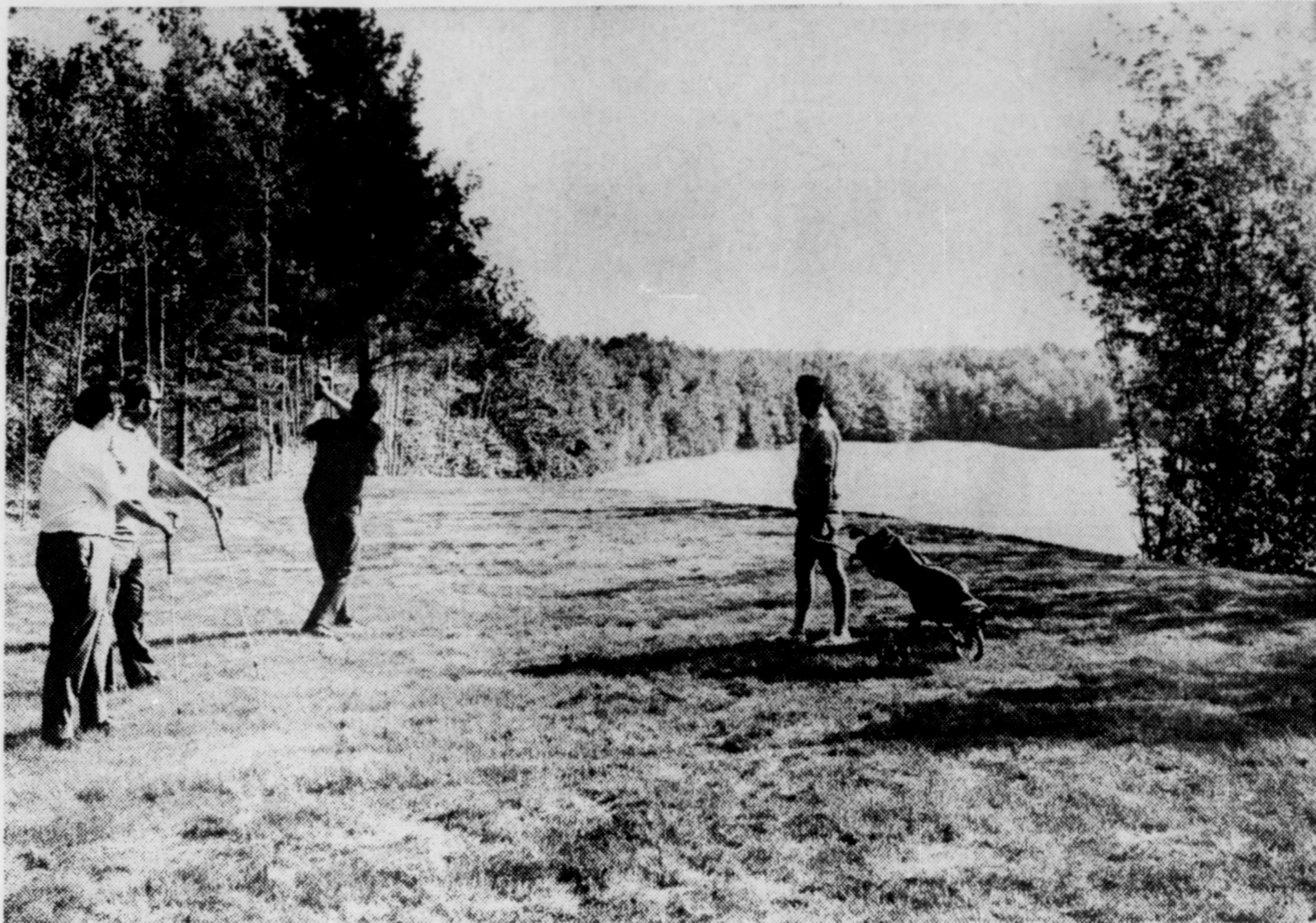
1h.32
 Suzanne Cantin et Louise Fortier.

1h.40
 Mme Gisèle Brulé et Mme Claudette Massicotte.

1h.48
 Jovette Girard, Pierrette Lesieur, Colette Plante et Denise Beaumier.

1h.56
 Gisele Morinville, Cécile Bergeron et Mme Denis Boisvert.

2h.04
 Mme Pierrette Beaulieu, Mme Gaston Fournier et Mme Rose Bellemare.

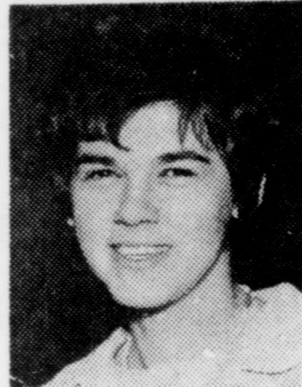


VUE MAGNIFIQUE du terre du trou No 1 sur le parcours du club de golf Du Moulin du Cap-de-la-Madeleine. On peut reconnaître le président Clément Morin (2e de gauche) attendant son tour pour effectuer son départ. (Photo Roland Lemire)

...sident Clément Morin (2e de gauche) attendant son tour pour effectuer son départ. (Photo Roland Lemire)

Jocelyne Bourassa en avant

TROIS-RIVIERE (C.M.) — Jocelyne Bourassa, de Shawinigan-Sud, a accompli un bel exploit hier après-midi alors qu'elle a roulé un 71 au club Mont-Royal de l'Île Bisard. Cet exploit de cinq sous la normale lui donne une avance de 14 coups sur Joan Riddle dans la course aux honneurs pour faire partie de l'équipe du Québec en vue du championnat canadien. Au cours de ce match, Mlle Bourassa a réussi cinq birdies, un "eagle" et deux "boggeys" pour mériter cet honneur. Récemment à Pingrove, Jocelyne Bourassa avait roulé un 78 pour prendre les devants.



Jocelyne Bourassa

Nous sommes heureux d'avoir participé à la réalisation du magnifique Club de golf Du Moulin !

ANDRÉ PÉLISSIER Inc.
 205, GODIN, Trois-Rivières
 Tél.: 376-3725

MEILLEURS VOEUX DE SUCCÈS AU CLUB DE GOLF DU MOULIN

Pour votre équipement de parterre consultez:

BENOIT MARCHAND
 933, Ste-Marguerite Trois-Rivières 379-4001
 Vente — Service — Réparation — Echange

Félicitations et meilleurs Voeux au Club Du Moulin, un endroit où il fera bon se détendre.

Nous remercions les responsables de nous avoir permis de faire la décoration intérieure du pavillon.

CLAUDE HÉNAIRE Enr.
 Spécialité: Tapis, Prêlarts - Draperies - Toiles de châssis - Tapisserie
 67, Ste-Madeleine Cap-de-la-Madeleine 376-6752



LA MAQUETTE du chalet du club de golf Du Moulin telle qu'on nous la présentait en mars dernier lors d'une conférence d'informations. La maquette nous donnait alors une juste idée de ce qu'est le chalet aujourd'hui. Ci-dessus, nous re-

connaissons Jean-Paul Trahan, responsable de la construction du terrain; le pro-gérant Laurent Lessard; le président Clément Morin; Alfred Morin, responsable de la cantine et Jacques Beaumier, directeur.

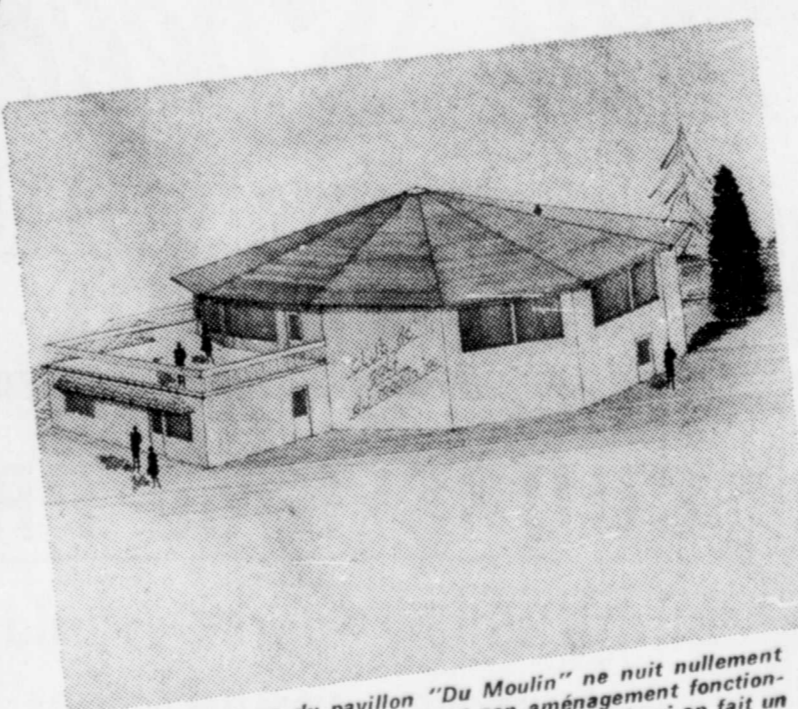
Félicitations aux responsables du Club de Golf Du Moulin

À TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS ET À VENIR

Nos meilleurs voeux de succès!

Nous remercions les autorités de nous avoir fait confiance dans l'érection des travaux de toiture au pavillon Du Moulin.

Toiture Mauricienne INC.
 C.P. 9
 Cap-de-la-Madeleine



Le modernisme du pavillon "Du Moulin" ne nuit nullement à la quiétude qu'on y trouve; et son aménagement fonctionnel lui procure un cachet d'intimité de bon aloi qui en fait un asile de choix pour le golfeur en quête de repos.



LA DIRECTION DU CLUB DE GOLF "DU MOULIN"

invite toute la population à l'inauguration de son terrain de golf et de son pavillon Du Moulin et convie tous les amateurs à devenir membres de ce club moderne.



Déjà, un magnifique parcours de 9 trous est ouvert aux nombreux amateurs. Venez-en faire l'essai... ne serait-ce que pour le coup d'oeil; vous serez emballé par la beauté des lieux, par le panorama et l'ambiance de détente qui s'y dégage.



HERVÉ PARIS, le capitaine de l'équipe gagnante de la ligue de fer Dow de Victoriaville, s'est vu décerner le trophée emblématique du championnat de la saison régulière jeudi soir à l'hôtel Château Laurier d'Arthabaska. Il est accompagné du président de la ligue, Jean-Claude Paris, et du représentant de la brasserie Dow, M. Jacques Pellerin. (Photo Benoit Aubry)

A Nicolet

L'organisation du tournoi des policiers va très bien

NICOLET (R.L.) — Plusieurs équipes ont déjà fait parvenir leur inscription au tournoi de balle-lente des policiers du Québec qui se déroulera à Nicolet les 17, 18 et 19 juillet.

Victoire du Texaco

Le Texaco a vaincu la La Salle par le compte de 4 à 3. Le lanceur du La Salle, Benoit Therrien, a effectué dix retraits, tandis que Gilles Bussières retirait deux hommes au bâton. Le Texaco a frappé deux coups sûrs, et la La Salle sept.

Classement

	pj	pp	pn	pts
Utex	2	2	0	4
Texaco	2	1	0	2
La Salle	2	0	1	1
Caisse Pop.	2	0	1	1

Horaire

Lun. 13 juil.	Utex Vs La Salle
Mer. 15	Caisse Vs Texaco
Lun. 20	Utex Vs Texaco
Mer. 22	Caisse Vs La Salle
Lun. 27	La Salle Vs Texaco
Mer. 29	Caisse Vs Utex
Lun. 3 août	Caisse Vs Texaco
Mer. 5	La Salle Vs Utex
Lun. 10	La Salle Vs Caisse
Mer. 12	Texaco Vs Utex
Lun. 17	Texaco Vs La Salle
Mer. 19	Utex Vs Caisse
Lun. 24	Caisse Vs Texaco
Mer. 26	La Salle Vs Utex

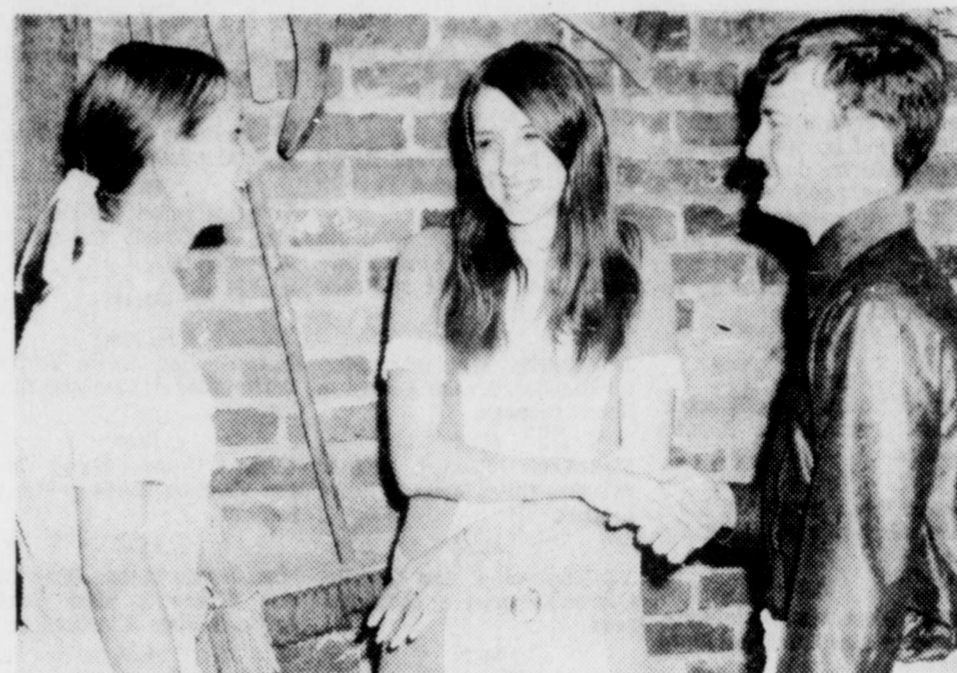
Même si cette compétition sportive n'apparaît pas au palmarès des nombreux événements majeurs du Festival de Nicolet, le tournoi se déroulera tout de même dans le cadre de ces festivités.

Le tournoi est organisé par deux instructeurs de l'Institut de police du Québec, à Nicolet, MM. René Roy et André Sasseville. Le but du tournoi est de mieux faire connaître le policier et de fraterniser davantage tout en développant un esprit de camaraderie au sein des policiers de la province, tant municipaux que provinciaux.

Afin d'inciter le plus grand nombre possible d'équipes de policiers à s'inscrire au tournoi, les organisateurs ont prévu des facilités pour les repas et le coucher des joueurs. Ces facilités seront fournies par l'Institut de police, pour les hommes seulement, et ce, à des prix très modiques, voire même ridicules.

Par ailleurs, pour les adeptes du camping, un terrain avantageusement bien situé et très bien aménagé devrait plaire à plusieurs. Ce terrain de camping est situé à Port-Saint-François, à environ deux milles de Nicolet.

Les corps ou groupes de policiers intéressés à inscrire une équipe peuvent le faire à l'Institut de police du Québec, à Nicolet où toutes les informations nécessaires leur seront fournies.



LE PRÉSIDENT du Comité des Loisirs du CAB, Jean-Pierre Verville, a remporté son premier trophée depuis qu'il prend part à des compétitions-automobile. Il s'est classé quatrième à la course au trésor qui s'est déroulée dernièrement. Sur la photo, Jean-Pierre Verville, à droite, reçoit les félicitations de l'une des organisatrices, Diane Marcotte sous le regard attentif de Francine Cyrenne qui faisait équipe avec les vainqueurs de la quatrième position. (Photo Lajoie)

A Nicolet

Un premier tournoi de pétanque dans les cadres du festival

NICOLET (R.L.) — Une quarantaine d'amateurs du jeu de pétanque prendront part aujourd'hui à un tournoi organisé par le Centre Sportif de Nicolet dans le cadre des activités du Festival de Nicolet.

Il s'agit du premier tournoi de pétanque à se dérouler à Nicolet et les organisateurs visent à

intéresser le plus grand nombre possible de citoyens à ce sport captivant et à la fois reposant. Comme le soulignait l'un des organisateurs du tournoi local, M. Jean-Eudes Courchesne, la pétanque est accessible à toutes les sphères de la société. Il a de plus mentionné que le sport de la pétanque est plus populaire qu'il croyait à Nicolet.

Au tournoi d'aujourd'hui, il y aura huit équipes masculines et quatre équipes féminines de trois membres chacune, pour un grand total de 36 participants.

Ces adeptes de la pétanque se disputent une bourse globale de \$100. L'ouverture du tournoi a lieu à 10 heures ce matin, en présence des autorités du Festival de Nicolet.

Ce tournoi prendra fin vers 4h.30 de l'après-midi avec la remise des prix. Cette cérémonie sera couronnée par une petite fête champêtre à l'intention des participants.

Le tournoi se déroulera sur un terrain du Centre Sportif, à proximité de la rue Martin.

Circuit des Bois-Francs

VICTORIAVILLE (B.A.) — Des circuits de Serge Tanguay et de Gilles Roux ont permis jeudi soir dans la ligue de balle-molle des Bois-Francs au Vétéran-Central de remporter une victoire de 10 à 9 sur le Michel Transport. Le lanceur gagnant Michel Blouin a effectué cinq retraits contre trois pour Gilbert Perreault. Le Vétéran-Central a frappé quatorze coups sûrs au cours de la partie, et le Michel Transport onze.

A Plessisville

Pendant ce temps, à Plessisville, le Forand Auto écrasait l'Hôtel Huron par un pointage de 14 à 1. Le Forand Auto a écopé deux circuits; l'autour de l'un d'eux est Michel Beaudoin. D'autre part, Jean-Marie Paquet a frappé l'unique circuit du Huron. Cette dernière équipe a totalisé quatre coups sûrs au cours de la partie tandis que le Forand a frappé dix. Les lanceurs Laurent Barthel et Roger Bernier ont effectué chacun retrait.

L'équipe du capitaine Paris gagne les honneurs de la saison

VICTORIAVILLE (B.A.) — L'équipe C.G. Meubles a remporté le championnat de la saison régulière de la ligue.

Hervé Paris, capitaine de l'équipe gagnante, a reçu le trophée emblématique au nom de l'équipe. Cette formation, qui a totalisé 132 points, est composée de Raymond Paris, Michel Houle, Gilles Demers, et de M. Paris.

Le classement des équipes dans l'ordre se lit comme suit: Hamel et Hamel avec 126 points, restaurant Bel-Vu 119, hôtel Central 117, et Boulangerie Provencher 111. La classe "A" comptait seize formations.

Classe "B"

Dans la classe "B", le Trois-Rivières Auto Electrique a remporté le championnat de la saison, ayant totalisé 76 points. Le capitaine de cette formation est M. Maurice Sauvageau. Les autres membres de l'équipe sont Yvon Lebel, Jacques Poirier et Benoit René.

Les autres équipes ayant terminées dans les premières positions de cette classe sont Gabriel Delorme avec 72 points, Moreau P.G. Service avec 70, chalet des Rois avec 69, et journal l'Union avec 64. Cette année, la ligue comptait 32 équipes masculines et 14 féminines, totalisant 184 joueurs, 9.500 parties ont été disputées en tout au cours de la saison.

D'autre part, dans la ligue féminine, la saison régulière prendra fin le 14 août, tandis que les séries éliminatoires de la section masculine débuteront le 27 juillet. L'arbitre et statisticien était M. Blaise Daneau.

Du ski nautique

Jean Perreault sera au club de la Batture à Nicolet

NICOLET (R.L.) — Les adeptes de sport nautique, en particulier le ski nautique, seront servis à souhait, dimanche après-midi, à 1h.30 au club nautique La Batture, de Nicolet, puisque la troupe de Jean Perreault sera sur les lieux pour présenter un magistral spectacle de deux heures.

Jean Perreault, originaire de Sherbrooke, est le champion canadien de ski nautique. Il possède une troupe qui se produit à divers endroits dans la province au cours de la saison estivale et les amateurs de la région pourront le voir évoluer sur la rivière Nicolet, dimanche après-midi.

Jean Perreault et sa troupe, plusieurs s'en rappelleront, a présenté un spectacle durant

l'Exposition universelle de 1967, à Montréal. Ce sera une démonstration légèrement modifiée qui sera offerte à tous ceux qui se rendront au club nautique de la Batture, de Nicolet, situé près du lac St-Pierre.

Comme le soulignait un organisateur du Festival de Nicolet et responsable de la venue de Jean Perreault à Nicolet, ceux qui ne peuvent se rendre à Cypress Garden, en Floride pour voir un spectacle de ski nautique de grande classe, pourront voir de très belles performances sur l'eau, dimanche après-midi, à Nicolet.

Cette activité est organisée dans le cadre du Festival d'été de Nicolet qui se tient tout le mois de juillet.

Une première place pour le duo d'André et Edith Desaulniers à Bécancour

BÉCANCOUR (R.L.) — Une équipe de Louiseville, au volant d'une automobile de marque Renault, a décroché la première position à la course au trésor organisée par le Club Automobile Bécancour.

Il s'agit du duo André et Edith Desaulniers, du LAC de

Louiseville. Deux membres du CAB se sont classés en seconde place, René Beauchesne et Guy Cormier qui formaient équipe au volant d'une Toyota.

Une autre équipe de Louiseville, Bernard Savoie et René Juneau, également du LAC, ont

terminé en troisième position, suivie par deux membres du CAB à nouveau, Francine Cyrenne et Jean-Pierre Verville.

Pour leur part, François Bourassa et Francine Gaudet ont pris la cinquième place. Il ne faudrait pas oublier de souligner les performances des duos composés de Jeannine Deshaies et François Giroux, ainsi que le duo Bernier-Thibodeau.

La chasse au trésor du CAB fut un succès inespéré car 33 voitures ont pris le départ et ont terminé l'épreuve. L'arrivée s'effectuait au restaurant le Bécancour, à Bécancour, où a également eu lieu la remise des trophées aux meilleurs "chasseurs" de la journée. D'avant le succès obtenu, il se pourrait que la chasse au trésor devienne un événement annuel.

Un grand ami et collaborateur du CAB, M. Roger Lauzon, distributeur M-son de la région, était présent à la remise des trophées. C'est également lui qui s'est chargé de féliciter les organisatrices de cette épreuve, Mmes Rolande Deshaies, Diane Marcotte et Francine Cyrenne, toutes trois membres du CAB.

Il s'agissait pour le club Automobile Bécancour de la septième épreuve automobile ouverte au public à être organisée depuis la fondation de l'organisme, il y a moins d'un an.

Un slalom d'automobile présenté à La Tuque

LA TUQUE (M.A.) — Encore cette année, le club autosport La Tuque présentera son activité dans le cadre de la dizaine olympique précédant le marathon de nage "Le 24 heures Dow" de La Tuque". Le club Autosport devait présenter un "drag" automobile mais à cause de certaines difficultés d'ordre technique, cette présentation n'a pu être rendue possible et les spectateurs pourront assister plutôt à un slalom automobile.

Cette compétition aura lieu samedi après-midi le 11 juillet. Les inscriptions seront reçues par les dirigeants du club Autosport entre 10 et 12h30 dans l'avant-midi de la compétition. Le premier départ sera effectué

à 13h. Le président du club Autosport, Pierre Veillette, a précisé savoir que les automobilistes seront divisés en quatre catégories. Tous les coureurs qui sont intéressés à participer à cette compétition, qu'ils soient de La Tuque ou de l'extérieur, n'auront qu'à se présenter sur les lieux de la compétition dans l'avant-midi. Celle-ci aura lieu sur la rue Desbiens, face au chalet municipal de ski.

M. Veillette a indiqué qu'il s'attendait de recevoir un cinquantaine d'inscriptions pour cette compétition sportive qui connaît chaque année beaucoup de succès. Le club Autosport La Tuque sera prochainement affilié au CASC.

PROGRAMME SPECIAL

Mont-Carmel Speedway dimanche soir 8¹⁵h

Liste des noms officiels

- JEAN-GUY ROY
Camaro '70
- FRANÇOIS GUERTIN
Camaro '69
- MICHEL COUTURE
Falcon '69
- DANIEL PARENT
Mustang '67
- JACQUES BIENVENUE
Porche
- NORMAND PERRON
Camaro '69
- LAURENT DESAULNIERS
Camaro '68
- CLAUDE MONDOUX
Mustang '66
- ROGER BRIÈRE
Mustang Boss '70



COURSES au PROGRAMME

3 COURSES "Sport Car" du MONT-TREMBLANT

COMMANDITÉ PAR GASTON BOUCHER "50-LABATT" - SHAWINIGAN

2 15 TOURS et 1 25 TOURS

4 COURSES SPORTMAN 4 COURSES NOVICES 1 COURSE EN 8

STOCK CAR • ACTION • ÉMOTION • SENSATION

